



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

Ref.: DS/gh

an							a/a	
Datum						29.5		
EPD							29. Mai 1968	
Ref p. A. 21. 31.							Paris	

PARIS 7^e, le 15 mai 1968

142 Rue de Grenelle
Tél 468-62.92
Télex 27969
Chèques Postaux Paris 5695-57
Réception: 9 h. à 11 h. 45

Confidentielle

Lettre politique

Monsieur l'Ambassadeur Pierre Micheli
Secrétaire général du
Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur le Secrétaire général,

En dépit de la déclaration apaisante du Premier ministre, intervenue sous la forme d'une allocution télévisée dans la nuit de samedi à dimanche, l'ordre de grève générale donné par les organisations des étudiants, des enseignants et les centrales syndicales pour le lundi 13 mai 1968 a été maintenu.

Selon leurs diverses sources, les estimations sur la participation à la marche commune dans Paris varient entre 200.000 et 800.000.

Vous voudrez bien trouver en annexe un article de M. Michel-P. Hamelet, paru dans "Le Figaro" du 15 mai 1968. Sous le titre "Le pouvoir dans la rue", il analyse l'échec de l'union recherchée entre travailleurs et étudiants et de la manoeuvre d'enveloppement des syndicats et du P.C.F. Il souligne l'événement important pour l'évolution future du syndicalisme que représente la présence des trois grandes centrales syndicales: C.G.T., C.F.D.T. et F.O. Jamais les tentatives d'unité d'action menées depuis des années par la C.G.T. et le parti communiste n'avaient connu un tel succès. L'auteur voit dans "le pouvoir dans la rue" le commencement d'une aventure et d'un désordre "où ne tarderont pas à s'estomper les généreuses et illusives promesses d'une démocratie en marche".

Après avoir défilé, les étudiants ont gagné la Sorbonne avec l'intention affirmée de l'occuper jour et nuit. Sur quoi portent leurs revendications actuelles :

- 1) Dans la nuit de lundi à mardi, "l'assemblée générale du 13 mai" des étudiants a déclaré la Sorbonne "Université autonome populaire" et ouverte en permanence, jour et nuit, à tous les travailleurs. Cette déclaration



- 2 -

prévoit que "l'Université de Paris sera désormais gérée par les comités d'occupation et de gestion constitués par les travailleurs, les étudiants et les enseignants".

- 2) "Il est certain, a déclaré le vice-président de l'U.N.E.F., que les examens n'auront pas lieu tant que l'amnistie ne sera pas votée". Même si elle était votée, a-t-il précisé, les examens n'auraient plus lieu sous leur forme traditionnelle. Leur rôle de sélection est notamment contesté et des mesures allant jusqu'au boycottage sont prévues. La sélection prévue par le Gouvernement pour l'accès dans les facultés, comme celle opérée en cours d'études, sont rejetées.
- 3) L'intention de l'U.N.E.F. de faire un procès public au ministre de l'Intérieur et au préfet de Police par la publication d'un "livre noir".

Le 23 mai 1968, une assemblée générale des responsables des comités de lutte, qui tentent, dans toute la France, de structurer le mouvement, sera réunie par l'U.N.E.F.

De leur côté, les doyens des facultés des Lettres (voir article ci-joint) menacent de démissionner collectivement si les crédits nécessaires pour la rentrée 1968 ne sont pas inscrits dans le collectif budgétaire.

Comment les choses se présentent-elles sur le plan politique?

- 1) Devant une Assemblée nationale houleuse et nerveuse, le Premier ministre a évoqué les différents aspects de l'affaire. Je vous remets en annexe les larges extraits publiés par "Le Figaro" du 15 mai. J'ai souligné les passages marquants, notamment ceux faisant allusion aux importants moyens financiers et matériels adaptés au combat de rue dont disposaient, selon l'orateur, certains manifestants. Le quotidien parisien avait, de son côté, consacré à cette question un article publié le 13 mai. Vous voudrez bien le trouver en annexe.
- 2) L'Assemblée nationale a adopté les propositions de loi présentées par l'opposition, tendant à une amnistie couvrant tous les faits en rapport avec les manifestations de ces derniers jours. Le Gouvernement déposera un projet de loi dans ce sens.
- 3) A la motion de censure présentée par la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste et le parti communiste sur les questions économiques, a été ajouté un chapitre

- 3 -

traitant du malaise de l'Université. Le vote aura lieu non pas à la fin de la semaine, mais le 21 ou le 22 mai, le Gouvernement espérant que les esprits se soient quelque peu calmés d'ici là.

Le Gouvernement sort manifestement affaibli de cette confrontation, tandis que les circonstances ont permis à M. Pompidou de consolider son autorité et son rôle de leader de la majorité. Il ne serait pas surprenant que des remaniements ministériels viennent, à plus ou moins brève échéance, sanctionner ces événements.

Ainsi que le note M. Hans Tuetsch, correspondant à Paris de la Neue Zürcher Zeitung, dans son article paru dans l'édition du 13 mai 1968, les tentatives de l'Agence France Presse, inspirées par le Gouvernement, d'imputer les événements à une minorité décidée à troubler les négociations sur le Vietnam ne trouvent pas un grand écho dans l'opinion.

Si la contestation des étudiants et les manifestations auxquelles elle a donné lieu débouchent fatalement sur la politique et apportent de l'eau au moulin de l'opposition, il n'en reste pas moins que le noyau du problème se situe sur un autre plan. Certes, les porte-parole des étudiants et des enseignants ont eu l'occasion de prendre conscience de leur pouvoir puisque le Gouvernement a été contraint d'accepter leurs revendications. Cependant, ils ont su se garder d'un noyautage ou d'un débordement par les partis politiques et les syndicats. L'attitude de ces derniers, d'ailleurs, n'a cessé d'être ambiguë et embarrassée. Manifestement, ils ont été surpris par la violence et l'ampleur de cette lame de fond mettant en cause non pas le régime en tant que tel, mais les structures de notre société, dans laquelle s'insère l'activité et des partis et des syndicats. A cela s'ajoutent, pour le P.C.F., des raisons particulières de réserve, notamment l'activité de certains groupes d'étudiants qui lui sont hostiles.

Enfin, les partis et les centrales ouvrières ont montré leur souci de ne pas laisser échapper leur autorité sur leurs propres troupes, ni leurs compétences dans les domaines qu'ils contrôlent. Ainsi, par exemple, les étudiants n'ont-ils pas eu accès aux usines.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

✓ Annexes

5 coupures

(voir port-scriptum page 4)

L'Ambassadeur de Suisse :

W. de Boer

16.5.1968

P.S. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur a annoncé que des assises ou états généraux se tiendront la semaine prochaine. Etudiants et professeurs de Paris et de province décideront ce qu'il convient de faire au sujet des examens.

Le projet de loi d'amnistie préparé par le Gouvernement sera soumis demain au Conseil d'Etat et sera probablement adopté par l'Assemblée nationale le 22 mai. Cette loi fera disparaître les condamnations prononcées et mettra un terme aux poursuites contre toutes personnes ayant participé aux incidents.

L'occupation, hier soir, de l'Odéon Théâtre de France par quelque 2500 étudiants du "Mouvement du 22 mars" constitue, à mon sens, une illustration du besoin de mouvement constant que ces activistes vont éprouver pour combattre la stagnation et le "pourrissement" de la contestation souhaités par le Gouvernement. Cette action, étrangère aux problèmes universitaires, risque d'augmenter les divergences de vues entre étudiants des diverses tendances, à moins qu'une nouvelle répression par la force ne vienne reformer un front uni.

Les grèves spontanées observées ce matin dans les "Messageries de la presse parisienne" et à "Sud Aviation" (Usine de Nantes) sans l'intervention des syndicats se produisent sur la lancée des récents événements. Elles justifient les craintes des partis et des syndicats de voir la contestation s'exercer directement, au mépris des "relais" traditionnels qu'ils incarnent.

Un article de Raymond Barrillon, paru dans "Le Monde" du 17 mai, sous le titre "Une lucide folie", rend bien le climat actuel. Je vous le remets en annexe.

Ziel